



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tenue le mercredi 27 mai 2026 à 19 h 00 au 765, chemin de Sainte-Anne-des-Lacs à Sainte-Anne-des-Lacs, Province de Québec, J0R 1B0.

Sont présents :

Madame Virginie Lupan, conseillère	District 1
Monsieur Jonathan Carroll, conseiller	District 2
Madame Dominique Alarie, conseillère	District 3
Monsieur Henri Beauregard, conseiller	District 4
Monsieur Michael Tinmouth, conseiller	District 5

Sont absents :

Monsieur Sylvain Harvey, conseiller	District 6
-------------------------------------	------------

Formant quorum sous la présidence de monsieur John Dalzell, maire.

Est également présente Me Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale et greffière-trésorière.

À 19 h 00, le maire déclare la séance ouverte.

9060-05-26 2.0

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE LUPAN, CONSEILLÈRE d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Octroi de contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité et plans préliminaires pour la rénovation de l'Hôtel de Ville
- 4.0 Octroi de contrat d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment multifonction dédié à la culture, aux familles et à une bibliothèque
- 5.0 Octroi de contrat pour la mise à jour de l'étude du réseau routier municipal
- 6.0 Octroi de contrat pour services juridiques
- 7.0 Période de questions
- 8.0 Levée de la séance extraordinaire

LE VOTE EST DEMANDÉ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.

9061-05-26 3.0

Octroi de contrat pour la préparation d'une étude de faisabilité et plans préliminaires pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

ATTENDU QUE le Conseil a entrepris une réflexion stratégique visant la requalification de son Hôtel de Ville ;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 27 mai 2026

**ATTENDU QUE** par la résolution numéro 9010-03-26, le Conseil a mandaté la direction générale afin d'obtenir une estimation et un échancier visant la réfection de l'hôtel de ville ;

**ATTENDU QUE** le bâtiment abritant l'Hôtel de Ville est aménagé dans les locaux de l'ancienne première école existante dans la Municipalité ;

**ATTENDU QUE** celui-ci fait partie de la liste des immeubles à caractère patrimonial adoptée par la MRC des Pays-d'en-Haut ;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite préserver l'ancien bâtiment institutionnel, lequel fait partie intégrante de l'histoire de la Municipalité ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de la firme Rayside Labossière, firme d'architecture et d'urbanisme, visant la réalisation d'une étude de potentiel, de faisabilité et d'avant-projet pour la rénovation et la reconfiguration de l'Hôtel de Ville.

### **IL EST PROPOSÉ PAR HENRI BEAUREGARD, CONSEILLER**

D'accepter l'offre de service de la firme Rayside Labossière, firme d'architecture et d'urbanisme, pour la somme forfaitaire de **31 980 \$ plus les taxes applicables**, pour la réalisation d'une étude de potentiel, de faisabilité et d'avant-projet visant la rénovation et la reconfiguration de l'Hôtel de Ville, selon les conditions et modalités prévues à l'offre déposée.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

### **LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au surplus libre non affecté.

9062-05-26 4.0

### **Octroi de contrat d'une étude de faisabilité pour la construction d'un bâtiment dédié à la culture, aux familles et à une bibliothèque**

**ATTENDU QUE** les locaux actuels de la bibliothèque sont insuffisants en termes d'espace et peu adaptés aux usagers ;

**ATTENDU QUE** par résolution numéro 9010-03-26, le Conseil a mandaté la direction générale afin de procéder à une évaluation des différents scénarios possibles en vue de l'aménagement d'un bâtiment ayant pour vocation principale une bibliothèque, en considérant tout emplacement jugé pertinent, afin d'assurer la réalisation d'un projet répondant adéquatement aux besoins de la population ;

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite améliorer son offre de services culturels en créant un espace dédié aux familles, jumelé à une bibliothèque, afin d'aménager un lieu multifonctionnel se voulant un lieu de rencontre, d'apprentissage et de vie communautaire ;

**ATTENDU** l'offre de service reçue de la firme Rayside Labossière, firme d'architecture et d'urbanisme, visant la réalisation d'une étude de potentiel, de faisabilité pour la construction d'un bâtiment multifonction dédié à la culture, aux familles et à une bibliothèque ;

### **IL EST PROPOSÉ PAR DOMINIQUE ALARIE, CONSEILLÈRE**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 27 mai 2026

D'accepter l'offre de service de la firme Rayside Labossière, firme d'architecture et d'urbanisme, pour la somme forfaitaire de **31 070 \$ plus les taxes applicables**, pour la réalisation d'une étude de potentiel et de faisabilité pour la construction d'un bâtiment multifonction dédié à la culture, aux familles et à une bibliothèque, selon les conditions et modalités prévues à l'offre déposée.

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis afin de donner effet à la présente résolution.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au surplus libre non affecté.

9063-05-26

5.0

**Octroi de contrat pour la mise à jour de l'étude du réseau routier municipal**

**ATTENDU** la réflexion du conseil relative à la réfection des infrastructures routières municipales, ainsi que la nécessité de poursuivre et de compléter l'analyse à cet égard ;

**ATTENDU QUE** par résolution 7305-06-21 adoptée le 14 juin 2021, la Municipalité a mandaté Équipe Laurence inc. pour préparer une étude du réseau routier municipal ;

**ATTENDU** la nécessité de mettre à jour l'étude afin d'actualiser les informations permettant d'établir les priorités des travaux requis et d'optimiser l'estimation budgétaire à cette fin ;

**ATTENDU** l'offre de service transmise par Équipe Laurence inc.

**IL EST PROPOSÉ PAR MICHAEL TINMOUTH, CONSEILLER**

D'accepter l'offre de service d'Équipe Laurence inc. pour un montant forfaitaire de **17 500 \$ plus les taxes applicables**, visant la mise à jour de l'étude du réseau routier municipal, afin d'actualiser les informations nécessaires à l'établissement des priorités des travaux requis ainsi qu'à l'optimisation de l'estimation budgétaire à cette fin.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.**

La somme sera imputée au poste budgétaire 02-32000-411

9064-05-26

6.0

**Octroi de contrat pour services juridiques**

**ATTENDU** les besoins de la municipalité de mandater un cabinet d'avocats spécialisé en droit municipal ;

**ATTENDU** l'offre de service transmis par Me Sébastien Dorion du cabinet Dunton Rainville Avocats et notaires.

**IL EST PROPOSÉ PAR JONATHAN CARROLL, CONSEILLER**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs

Séance extraordinaire du 27 mai 2026

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du cabinet Dunton Rainville et accorde le mandat à ce dernier pour des services juridiques, au montant forfaitaire de **250 \$ par mois, plus les déboursés, taxes et autres frais applicables**, conformément aux conditions prévues à l'entente de services.

QUE les personnes autorisées à contacter la firme dans le cadre du présent mandat soient exclusivement le maire, le maire suppléant et/ou la directrice générale.

**LE VOTE EST DEMANDÉ.**

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SAUF LE MAIRE QUI S'ABSTIENT DE VOTER.**

La somme sera imputée au poste budgétaire numéro 02-19000-412


### 7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 H 10 et s'est terminée à 19 H 50.

### 8.0 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, VIRGINIE LUPAN, conseillère propose la levée de la séance extraordinaire.

  
John Dalzell  
Maire

  
Me Maria Eugenia Valenzuela  
Directrice générale,  
Greffière-trésorière

Je, John Dalzell, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.